
Adresse des membres composant le tribunal du district d'Auxerre lesquels, satisfaits de la punition des conspirateurs, regardent la Convention comme le centre unique de tous les pouvoirs émanés du peuple, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres composant le tribunal du district d'Auxerre lesquels, satisfaits de la punition des conspirateurs, regardent la Convention comme le centre unique de tous les pouvoirs émanés du peuple, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 222-223;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22854_t1_0222_0000_15

Fichier pdf généré le 09/07/2021

43

[*Les administrateurs du départ^t de l'Aube à la Conv.; Troyes, 15 therm. II*] (1)

Législateurs,

La patrie est donc encore une fois sauvée...
Grâces vous soient rendues !

Une horrible conjuration, vaste dans ses plans, profonde dans ses moyens, s'ourdissait depuis lontems. Le vaisseau de la République allait être englouti, le sénat français égorgé.

Votre prudence a su prévoir, calculer tous ces dangers; votre intrépidité, votre énergie en ont triomphé.

De nouveaux Catilinas prétendaient régner sur des hommes libres ? Quel excès d'aveuglement ! ... O comble des forfaits ! A peine l'arrêt fatal était lancé contr'eux du sommet de la montagne sacrée, que leur fer parricide, soutenu du désespoir, se dirigeait sur la représentation nationale. Les monstres ! Ignoraient-ils que le peuple formerait autour d'elle un rempart inexpugnable ? Ignoraient-ils qu'il a voué une haine profonde à la tyrannie ? ... Mais ils ont disparu ! La hache nationale en a fait justice.

Législateurs, continués à fraper sans pitié les conspirateurs. En vain l'orage grondera sur vos têtes. En vain il menacera le temple auguste des loix; ses colonnes sont inébranlables; le génie de la liberté veille sur vos jours.

Pères de la patrie, nous jurons de nouveau entre vos mains de sceller de notre sang, s'il le faut, notre dévouement pour elle. Plutôt la mort, mille fois, que de fléchir sous un César !

Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale ! Mort aux tirans et aux dictateurs !

RAVERAL, GUÉRIN, TRUELLE, GARNIER, THOMAS,
GOUIN, PÉQUÉREAU.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

44

[*Les administrateurs du départ^t d'Ille-et-Vilaine à la Conv.; Rennes, 13 therm. II*] (3)

Citoyens représentants,

Le citoyen représentant Alquier, vient de nous faire part, à l'instant, de l'odieux et perfide complot des Robespierre, Couthon, Saint-Just et complices; si nous avons appris avec horreur leurs indignes manœuvres, nous avons en même tems ressenti avec la plus grande joie que la Convention existoit, et qu'elle a soutenu la cause du peuple, avec sa dignité et sa fermeté ordinaires.

Recevés, citoyens représentants, notre assurance de la plus vive reconnoissance; continués

de déjouer les complots et de punir les coupables : nous vous en conjurons en vrais républicains, et nous vous prions de rester fermes à votre poste, jusqu'à ce que nous puissions jouir paisiblement de la liberté et de l'égalité, si désirées par les véritables patriotes.

LOUET, LOYSEE, DELAITRE, COTTIER, RIMASSON.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

45

[*Le directoire du départ^t de la Nièvre à la Conv.; Nevers, 14 therm. II*] (2)

Mandataires du peuple, vos serments et les nôtres ne seront pas vains. Vous avez fondé, parmi les tempêtes et les orages, la République une et indivisible. Vous l'avez assise sur des bases solides et durables. C'est en vain que les despotes se sont armés pour sa ruine; en vain ses ennemis conjurés ont-ils machiné sa perte. Leurs efforts seront toujours impuissants. Un nouveau Catilina, plus dangereux que celui qui avoit conjuré contre le sénat romain, cherchoit à porter le coup le plus fatal à la République. Son odieuse conjuration lui paroissoit d'autant mieux concertée, qu'il avoit cru, par ses discours artificieux, tromper votre vigilance, et le peuple généreux qui s'est affranchi du joug de la tyrannie. Ses projets parricides ne pouvoient vous échaper. Vous l'avez arrêté avec ses odieux complices au moment où ils se dispoient à embraser la patrie. Ils sont tombés avec ignominie et désespoir dans l'abyme où ils vouloient vous précipiter.

Grâces à votre énergie, à votre courage et à votre entier dévouement à la cause du peuple, les traîtres ont subi la peine due à leurs forfaits. La République triomphe. Vous avez de nouveaux droits à notre reconnoissance. Restez au poste où vous a placé la confiance du Peuple, jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'ennemis à combattre et de traîtres à redouter.

S. et F. Vive la République ! Vive la Convention nationale !

MOREAU (*présid.*), BIDAULE, P.U. JOLY, E.L.A.
GRANGIER, LE BLANC NEUILLY (*secrét.-g^{ral}*).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

46

[*Les membres composant le tribunal du distr. d'Auxerre à la Conv.; Auxerre, 15 therm. II*] (4)

Citoyens représentants,

Au premier bruit des nouveaux attentats médités et presque commis contre la liberté

(1) C 312, pl. 1 243, p. 22.

(2) Mention marginale du 18 thermidor.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 23.

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 24.

(3) Mention marginale du 18 thermidor.

(4) C 312, pl. 1 243, p. 25.

publique, nous avons partagé l'étonnement et l'indignation de tous les vrais républicains.

Comme eux aussi nous n'avons pas balancé entre une faction et la patrie, entre des réputations particulières et la Convention nationale, à qui seule est due une confiance illimitée.

Citoyens représentans, nous regardons la Convention nationale comme le centre unique de tous les pouvoirs émanés du peuple; nous ne cesserons jamais de nous rallier au centre, et de regarder comme traîtres ceux qui tenteraient d'établir une autorité qui en serait indépendante.

Recevez, Citoyens représentans, nos félicitations sur la découverte et la punition de conspirateurs, d'autant plus coupables que c'est sous le masque de la vertu qu'ils ont tenté d'asservir la patrie.

GUERON, DEFRANCE, BERAULT, DELUC, A.E. MARIE, GARNIER (*comm^{re}-nat.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

47

[*Les maire, off. mun. et agent nat. de la comm. du Bourget* (2) à la *Conv.*; *Le Bourget, s.d.*] (3)

Citoyens,

Et nous aussi, habitans de la commune du Bourget, prenons grande part à la joye générale des bons patriotes, auxquels nous nous joignons de cœur et d'esprit pour le soutien de la République une et indivisible.

Il faut que la tyrannie cesse, que tous les tyrans périssent, ainsi qu'a péri l'infâme Robespierre, et que périront tous ses adhérens, ces montres (*sic*) qui, dans le silence, avoient médité des assassinats nombreux, dont l'idée seule fait frémir l'humanité. Leur audacieuse présomption leur fit croire qu'ils pourraient en imposer à la nation entière, elle qui n'a qu'un but : la liberté ! Ce sentiment est si grand, est si puissant que bientôt il remplira l'univers.

Continuez, citoyens représentans, vos travaux courageux. Si votre énergique fermeté a sauvé la patrie, notre attachement pour vous veillera sur vos dangers. De vous, nous attendons le bonheur. Pleins de cette idée consolante, nos cœurs vous portent un dévouement bien sincère. Mais nos regards pénétrants vont devenir encore plus surveillans pour déjouer tous les projets liberticides.

Nous, maire, officiers municipaux et agent national de la commune du Bourget, attestons que la présente adresse fut rédigé hier en assemblée générale, que les commissaires nommés pour en faire la présentation sont les citoyens Goussé, Philippe, Ducret, Girardeau, Charlemagne père, Barre père, Le Franc, et Godin.

Fait et arrêté le 16 thermidor, an 2^e de la République une et indivisible.

LOIRON (*agent nat.*), MAULUN (*secrét.-greffier*), GOUSSÉ (*maire*), FRÉRON (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

48

[*Le c. de surveillance de la comm. d'Agen* (2) à la *Conv.*; *Agen, 6 therm. II*] (3)

Législateurs,

Nous vous faisons parvenir l'expression de notre reconnaissance pour les succès que vos opérations ont procuré à la liberté. Vos vertus ont étonné les oppresseurs du monde; votre courage les a fait trembler. Les mesures vigoureuses et sages que vous prenez tous les jours font leur désespoir. Les armées de la République sont partout triomphantes; la horde épouvantée des tyrans coalisés est partout poursuivie et dispersée. Les traîtres et les scélérats de l'interieur périssent sur l'échafaud, et ces immortelles actions sont votre ouvrage !

Pères du Peuple, vous qui lui avez donné la liberté, comptés sur son éternelle reconnaissance; comptés sur son amour, et sur l'intrépidité avec laquelle il saura défendre la liberté, fondée par votre courage et soutenue par vos vertus.

Restés au poste où le peuple vous a placés. Restés-y jusqu'à ce que le glaive de la loi ait frappé tous les ennemis de la sublime révolution française.

Pour nous, fermes et inébranlables, nous surveillerons les fripons et les contre-révolutionnaires de l'interieur; sous quelques traits qu'ils se cachent, nous saurons les démasquer, et les traduire au tribunal révolutionnaire.

Fidèles représentans, nous ne cesserons de faire des vœux pour votre conservation. Nous partagerons tous vos dangers; nous vous jurons de vivre libres ou de mourir de la liberté.

BARSALOU fils, AUGUSTE (*présid.*), PEBERNAL, CHAMPMAS le jeune, BÉZIAT, CAUSSADES, LEZAT aîné, MIGNOT, DUTROUILH l'aîné, MONESTÉS fils, BARTHE, BERIE (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

49

[*Le c. de surveillance de Longjumeau* (5) à la *Conv.*; *Longjumeau, 18 therm. II*] (6)

Citoyens représentans,

Robespierre et quelques scélérats partageant ses coupables projets avoient tenté de renverser

(1) Mention marginale non datée.

(2) Lot-et-Garonne.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 32.

(4) Mention marginale du 18 thermidor, signée COLLOMBEL.

(5) Seine-et-Oise.

(6) C 312, pl. 1 243, p. 29. Voir aussi, ci-dessus, n^o 13 d.

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) District de Franciade, départ^l de Paris.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 26; Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).